



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

1

PHYTO-AROMATHÉRAPIE, HERBORISTERIE

Contrat de formation professionnelle



RENTRÉE : SEPTEMBRE 2025

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'Ecole Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	

Important : Un second document nommé « Programme Pédagogique » est attaché au présent document. Ce second document fait pleinement partie du présent contrat d'inscription. Vous trouverez dans ce document toutes les informations pratiques indiquant le contenu, et le déroulé pédagogique complet de votre formation. Pour toute information complémentaire, nous restons toujours disponibles pour vous apporter les détails nécessaires.



Les objectifs

Cette formation professionnelle s'articule en plusieurs modules (voir programme pédagogique détaillé), qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Acquérir les grandes notions sur le fonctionnement du corps humain et des grands systèmes physiologiques
- ✓ Devenir autonome dans la détermination des plantes, en particulier 50 plantes courantes ainsi que les grandes familles botaniques, via des sorties de botanique de terrain. Reconnaissance de plantes comestibles, médicinales, toxiques
- ✓ Comprendre les différentes substances d'origine végétale et leur mode d'action
- ✓ Savoir choisir et conseiller les plantes libérées, incluant les plantes écoresponsables et locales, connaître les huiles essentielles, les bourgeons, les compléments alimentaires et cosmétiques à base de plantes, ainsi que leurs indications, celles :
 - de la phytothérapie,
 - de l'aromathérapie,
 - de la gemmothérapie,
 - et de la mycothérapie.
- ✓ Apprendre les modes de préparations à base de plantes
- ✓ Apprendre les modes de culture, récolte, séchage et conservation des plantes
- ✓ Connaître la réglementation et les limites légales de la profession d'herbaliste
- ✓ Savoir conseiller avec pertinence les végétaux, seuls ou en mélange, sous différentes formes par les ateliers de cas pratiques, mises en situation professionnelles, cas d'entraînement.

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi. Acquisition de compétences nouvelles.

Dates, durée, lieu, effectif de la formation

- Dates de la formation : du **01 septembre 2025** au **20 novembre 2026**
- Durée de la formation par stagiaire, nombre de jours, horaires de la formation : Cette formation est construite en vue d'une montée en compétences optimale, et nous estimons qu'elle représente **351.5 heures de travail, dont** :
 - **259.5 heures de formation** incluant :
 - 133,5 heures de formation synchrone (en direct avec un.e formateur.trice).
 - 126 heures de formation asynchrone (en autonomie, avec supports de cours et Replays)
 - Rédaction d'une monographie de plante (estimé à 50 heures)
 - Formation PSC1 (à votre charge, estimé à 7h ; dispense pour les Professionnels de Santé, et pour toute personne disposant déjà d'un PSC1, et daté de moins de 5 ans)

Ce décompte des heures tient compte du travail personnel mais il peut être variable selon l'investissement des apprenants et leurs compétences initiales.

- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 30 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.



En cas d'absence, il est important de nous prévenir au préalable. (Si vous souhaitez que les supports de cours vous soient ponctuellement envoyés par La Poste, une participation aux frais d'envoi vous sera alors demandée). Pour certaines formations ou parties de formation, les relevés de connexions à la Plateforme Pédagogique <https://www.plantasantecours.com/> pourront être utilisés.

Outils Pédagogiques

En fonction de votre formation (et de votre choix, par exemple entre présentiel et distanciel), l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de cours (en format papier) vous sera envoyé à votre domicile, avant le début de la session de formation, pour que vous puissiez suivre votre formation, dans des conditions se rapprochant au maximum du présentiel.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, les accès au « Présentiel en direct », l'accès aux Replays, et bien plus encore à découvrir !

De nombreux outils **méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

En annexe du présent contrat dans le « Programme Pédagogique », vous trouverez explicités :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)



Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressée par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

Formatrices, formateurs et rédacteurs

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des sessions de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **Christian BUSSER** (intervenant permanent), docteur en pharmacie et en ethnologie, Directeur de l'École Plantasanté.
- **Elisabeth BUSSER** (intervenante permanente), docteure en pharmacie, ancienne titulaire de pharmacie.
- **Lise BESSOT**, docteure en pharmacie (intervenante extérieure).
Tous trois responsables ou anciens responsables de pharmacies herboristeries ou de secteurs spécialisés en plantes médicinales, aromatiques et produits naturels et/ou écrivains sur les plantes médicinales et participant à la rédaction des cours et/ou donnant des cours.
- **Nadine ROME**, Naturopathe Phyto-aromathérapeute, préparatrice en pharmacie, ancienne microbiologiste.
- **Eléa HÉBERLÉ**, docteure en biologie moléculaire et cellulaire, formée à la Botanique de terrain à l'école Plantasanté, en cours d'obtention d'un DU de Botanique de terrain, communicante scientifique et ingénieure pédagogique à l'école Plantasanté.
- **François CAYEUX** praticien en naturopathie, conseiller en plantes médicinales et aromatiques, botaniste, titulaire de D.U. de botanique de terrain.
- **Bruno BARBARIN** botaniste responsable de magasin bio spécialisé en compléments alimentaires, diplôme du Dumenat (Phyto-aromathérapie) à la Faculté de médecine de l'Université de Paris XIII et certificat de l'ARH.
- Autres intervenants extérieurs.



L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC) et par **Elisabeth BUSSER**, docteur en pharmacie, enseignante en facultés de pharmacie, sciences, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, Fleurs de Bach, et en techniques de préparations à base de plantes y compris pour des ONG.

5

Lieu de l'action

A distance et/ou lors des stages en présentiel : **31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM** sous réserve de modification du lieu des stages.

Planning pratique de la formation

Les dates de votre formation sont indiquées ci-dessous, pour vous permettre de vous organiser de manière optimale.

💡 Avant chaque module, vous recevrez les supports de cours complets par La Poste.

Session	Date	Heures	Contenu
	Sa 27.9.2025	7	Introduction à la phytothérapie
1	-	7	Les drainages Le système urinaire et les glandes surrénales
2	-	14	Stage préparations à base de plantes à distance en vidéo
3	-	14	Système respiratoire
	Ma 25.11 18h30 à 19h30	1	Webinaire en live : reprise des cours précédents et questions réponses
4	-	28	Les bases de l'aromathérapie : polycopié et vidéo enregistrée Transformation des plantes : séchage, cueillette, conservation, les bases de la culture des plantes médicinales et aromatiques, la récolte sauvage ; étude guidée de polycopié.
5	Du 03 au 04 janvier 2026	14	Système locomoteur
6	-	14	Organes génitaux et vie de la femme
	Me 18.2.2026 18h30 à 19h30	1	Webinaire en live : reprise des cours précédents et questions réponses
7	Du 14 au 15 mars 2026	14	Gemmothérapie
8	Du 11 au 12 avril 2026	14	Système digestif



Session	Date	Heures	Contenu
9	Du 08 au 10 mai 2026	21	Botanique de terrain <u>Facultatif et offert</u>
10	Du 13 au 14 juin 2026	14	Foie et pancréas, Métabolisme, Gestion du poids
11		14	Le système circulatoire ; réglementation
	Ma 7.7.2026 18h30 à 19h30	1	Webinaire en live : reprise des cours précédents et questions réponses
12	Du 12 au 13 septembre 2026	14	Système neuroendocrinien ; éthique professionnelle ; l'installation de l'herbaliste
13	Du 17 au 18 octobre 2026	14	Plantes immunomodulantes, adaptogènes, plantes de la vitalité, aphrodisiaques. Mycothérapie Compléments alimentaires et pratique des conseils en herbalisme
14		14	La peau
	Ve 20.11.2026 14h à 18h30	4,5	Webinaire en live : reprise des cours précédents et questions réponses, et cas pratiques
15	35 heures sur 5 jours	35	Au cours des 2 ans : Anatomie, physiologie et dysfonctionnements Attachés à chacun des cours : Etude guidée de polycopié et vidéos. Remise pour les apprenants ayant déjà suivi ce cours
	Lu 8.12.2026		Evaluations écrites
	Ve 12.12.2026		Evaluations orales

Légende des couleurs :

	Webinaire en direct Sauf mention contraire, les cours en vidéo synchrone ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, en direct avec la formation se déroulant en présentiel (possibilité de participer au webinaire et d'interagir en direct).
	Vidéo enregistrée Les supports papiers seront complétés d'enregistrements vidéo de la majorité des cours, de vidéos explicatives ou d'enregistrements audio, diffusés sur la plateforme en ligne de l'École Plantasante.
	Cours en présentiel En Alsace, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Les examens se dérouleront en décembre 2026, en distanciel.



Interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, ce dernier sera redevable, à titre indemnitaire, d'une somme égale à 50% des factures restant à émettre au titre de la formation. Les arrhes resteront acquises par l'École Plantasanté.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

7

Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception et validation de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 370 €.

Pour le règlement de votre formation (arrhes, et échéances), vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur le chèque).

8

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **3050.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.

Ce montant les Arrhes d'un montant de **370 €** à l'inscription, puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités).

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 5500.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.



Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté

Pour la formation en Phyto-Aromathérapie en distanciel sur 2 ans 2025/2026 rentrée Septembre 2025.

de M. ou Mme : _____

9

Financé par M. ou Mme : _____
(à remplir au cas où le financeur ne serait pas le bénéficiaire)

3050,00 € net de taxes au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **PAC-2025-09** suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :
BNP PARIBAS OBERNAI (01387)
19 RUE DU MARCHE
67210 OBERNAI
RIB : 30004 01387 00010091956 70
IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670
BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

3050,00 € net de taxes
Soit 259.5 heures de formation



Échéancier de paiement

Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 370€ d'arrhes.

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Échéances entre le 1er et le 5 du mois

Arrhes lors de l'inscription : 370,00 €

	Date	Montant	
Échéance 1	01/09/2025	183,33 €	
Échéance 2	01/10/2025	183,31 €	
Échéance 3	01/11/2025	183,31 €	
Échéance 4	01/12/2025	183,31 €	Année 2025 : 733,26 €
Échéance 5	01/01/2026	177,04 €	
Échéance 6	01/02/2026	176,97 €	
Échéance 7	01/03/2026	176,97 €	
Échéance 8	01/04/2026	176,97 €	
Échéance 9	01/05/2026	176,97 €	
Échéance 10	01/06/2026	176,97 €	
Échéance 11	01/07/2026	176,97 €	
Échéance 12	01/08/2026	176,97 €	
Échéance 13	01/09/2026	176,97 €	
Échéance 14	01/10/2026	176,97 €	
Échéance 15	01/11/2026	176,97 €	Année 2026 : 1946,74 €
			Total Formation : 3050 €

NB : Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par **virement bancaire**. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de **régler par chèque, ou en espèces**, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

- **Cocher la case suivante :**

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Signature

Signature de Christian BUSSE, ou
Elisabeth BUSSE
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 370 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription. Ce règlement peut également être effectué par virement bancaire.